

Rapport de législature 2010

**Programme
gouvernemental de législature
2011 à 2014**

Table des matières

La stratégie du Conseil-exécutif	2
A. Les priorités politiques des quatre années	5
B. Le contexte	6
C. Ligne directrice et priorités de 2011 à 2014	13
D. Perspectives d'avenir	28
Annexe : Programme législatif 2011 à 2014	34

La stratégie du Conseil-exécutif

Une ligne directrice et huit priorités (vue d'ensemble)

Ligne directrice

Mettre l'accent sur le développement durable

Dans tous les domaines, la politique du Conseil-exécutif est guidée par les principes du développement durable.

Priorités

Le Conseil-exécutif a défini les priorités suivantes pour suivre sa ligne directrice :

Stimuler l'innovation et la compétitivité

Le canton de Berne propose des conditions générales attrayantes à l'économie pour stimuler l'innovation et la compétitivité. Il met tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'agriculture.

Assurer la continuité de la politique financière

La continuité de la politique financière, qui mise sur la stabilité et le respect des besoins des différentes générations, est assurée. Le canton de Berne maîtrise son déficit et sa dette même dans des conditions difficiles.

Mettre l'accent sur la formation et la culture

En mettant rigoureusement en œuvre la Stratégie de la formation, le canton de Berne assure aux enfants et aux adolescents la meilleure formation qui soit. Il applique une politique culturelle moderne et cohérente.

Favoriser la santé et la sécurité sociale

Le canton de Berne veille à l'assistance sanitaire intégrée de la population dans toutes les régions. Il s'assure qu'elle soit de qualité et économiquement supportable. Il réduit la pauvreté et améliore la situation des familles.

Renforcer la sécurité

Le canton de Berne renforce la sécurité objective et subjective en prenant des mesures ciblées dans le domaine de la police, de la poursuite pénale et de l'application des peines et des mesures.

Renforcer la protection du climat et la politique énergétique

Le canton de Berne contribue activement à la protection du climat. Il réduit la consommation d'énergie par tête et augmente la part des énergies renouvelables.

Protéger l'environnement

Le canton de Berne utilise l'eau en conciliant tous les intérêts en présence. Il veille à la qualité du sol et de l'air et favorise la biodiversité.

Améliorer les transports et les voies de communication/Favoriser l'organisation du territoire

Le système des transports respecte les besoins de l'économie, de la société et de l'environnement. L'impact négatif des transports est atténué. Les liaisons nationales et internationales sont développées. Le canton favorise le développement de l'urbanisation dans les zones centrales et bien équipées.

Mise en œuvre

Le service public est efficace, rapide et présente un haut niveau de qualité. Le canton doit pour ce faire avoir du personnel qualifié et motivé. C'est la raison pour laquelle il propose un statut de la fonction publique adapté. L'attrait et la compétitivité du canton en sa qualité d'employeur sont renforcés. L'administration continue de développer sa capacité d'innovation, son efficacité et son souci de la clientèle. Elle multiplie les prestations électroniques proposées à la population et à l'économie (cyberadministration).

Le Conseil-exécutif s'est fixé comme ligne directrice de mettre l'accent sur le développement durable. Il entend, durant cette nouvelle législature, donner des impulsions à l'activité économique, à la solidarité et à la préservation des bases naturelles de la vie. Cette politique est orientée à la fois sur le moyen et sur le long terme. Les besoins écologiques, économiques et sociaux des générations futures doivent également être pris en compte.

Le Conseil-exécutif place ses objectifs politiques dans un contexte global. Les différentes planifications et stratégies, existantes ou en préparation, sont prises en considération. La place du canton de Berne en Suisse, le renforcement de la Région capitale suisse et la cohésion du canton méritent une attention particulière. Les huit priorités suivantes vont guider l'action politique du Conseil-exécutif ces quatre prochaines années :

Stimuler l'innovation et la compétitivité

Le canton de Berne propose des conditions générales attrayantes à l'économie pour stimuler l'innovation et la compétitivité. Dans le domaine du transfert de technologies, il insiste sur la mise en réseau des hautes écoles, des entreprises et des organismes de transfert. Il persiste sur la voie ouverte avec la politique des clusters. Il crée les conditions permettant la mise en place d'un centre de compétences pour l'innovation. Dans la promotion du site d'implantation et le marketing touristique, il exploite les atouts du canton. Il facilite le dialogue entre les partenaires sociaux, le but étant que les conditions de travail soient correctes. Le canton met tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'agriculture.

Assurer la continuité de la politique financière

Le canton de Berne maîtrise son déficit et sa dette même dans des conditions difficiles. A court terme, il s'agit d'éviter autant que possible les déficits du compte de fonctionnement. Le nouvel endettement doit être limité autant que faire se peut. Un train de mesures d'allègement est en préparation dans le but d'empêcher un nouvel endettement structurel au sortir de la crise.

Mettre l'accent sur la formation et la culture

Les enfants et les adolescents doivent pouvoir bénéficier de la meilleure formation possible. Renforcement du cycle primaire 1, optimisation du cycle secondaire I, poursuite de l'offensive sur la formation professionnelle, stabilisation de la proportion de diplômés du cycle secondaire II, renforcement des gymnases et des hautes écoles, telles sont les mesures envisagées.

La loi sur l'encouragement des activités culturelles est en cours de révision totale. La médiation culturelle se développe. Les institutions culturelles d'envergure au moins nationale sont gérées dans une perspective stratégique. Avec les communes et les particuliers, le canton veille à ce que se forge durablement l'identité culturelle des régions.

Favoriser la santé et la sécurité sociale

Le canton de Berne veille à l'assistance sanitaire intégrée de la population dans toutes les régions. Il s'assure qu'elle soit de qualité et économiquement supportable. Les services médicaux de pointe sont centralisés. Des mesures spécifiques sont prévues concernant le personnel soignant. La nouvelle stratégie de la santé qui doit être mise au point accorde une large place à la prévention. Grâce à la prévention de la pauvreté, toute personne devrait pouvoir subvenir seule à ses besoins. Les conditions générales proposées aux familles doivent être améliorées.

Renforcer la sécurité

Le canton de Berne renforce la sécurité objective et subjective en prenant des mesures ciblées dans le domaine de la police, de la poursuite pénale et de l'application des peines et des mesures. La présence de la police en uniforme est renforcée, de même que les dispositifs de sécurité pendant les manifestations sportives. Des travaux de construction et l'utilisation des nouvelles technologies viennent améliorer l'application des peines et des mesures.

Renforcer la protection du climat et la politique énergétique

Le canton de Berne contribue activement à la protection du climat. Il met au point une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. L'entretien des ouvrages de protection et des forêts protectrices ainsi que l'adaptation des systèmes d'alarme en cas de catastrophe naturelle restent à l'ordre du jour. La mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2006 se poursuit. Le canton réduit la consommation d'énergie par tête et augmente la part des énergies renouvelables.

Protéger l'environnement

Le canton de Berne utilise l'eau en conciliant tous les intérêts en présence. Des solutions sont recherchées pour résoudre l'antagonisme entre protection et utilisation des eaux. Le potentiel thermique des eaux souterraines doit être exploité de manière plus efficiente.

Le canton favorise la qualité du sol et de l'air. La mise en place d'un système d'information sur les sols va être préparée à cette fin. Les lacunes dans l'exécution des inventaires des biotopes de la Confédération et du canton vont être comblées. Le développement du programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne va se poursuivre sur la base d'un contrôle de résultats.

Améliorer les transports et les voies de communication / Favoriser l'organisation du territoire

Le système des transports respecte les besoins de l'économie, de la société et de l'environnement. Les infrastructures routières et ferroviaires sont modernisées dans le cadre des projets d'agglomération. Des mesures prises dans le domaine de l'organisation du territoire et de la protection contre le bruit ainsi que le système de pondération des trajets contribuent à la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de polluants et des immissions phoniques. Le canton de Berne intervient auprès de la Confédération pour que l'infrastructure nationale de transports se développe dans le canton de Berne en réponse aux besoins.

Le canton favorise le développement de l'urbanisation dans les zones centrales et bien équipées. Les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) sont mises en œuvre. Le programme de pôles de développement économique (PDE) se poursuit. On concilie au mieux les impératifs de développement de l'urbanisation dans les zones centrales et ceux de protection des sols agricoles précieux.

Mise en œuvre

Le service public est efficient, rapide et présente un haut niveau de qualité. Le canton doit pour ce faire avoir du personnel qualifié et motivé. C'est la raison pour laquelle il propose un statut de la fonction publique adapté. L'attrait et la compétitivité du canton en sa qualité d'employeur sont renforcés.

L'administration continue de développer sa capacité d'innovation, son efficacité et son souci de la clientèle. Elle multiplie les prestations électroniques proposées à la population et à l'économie (cyberadministration).

A. Les priorités politiques des quatre années

Le respect des principes du développement durable constituera le fil rouge de l'action du Conseil-exécutif durant cette législature comme durant la précédente. Le gouvernement entend donner des impulsions à l'activité économique, à la solidarité et à la protection des bases naturelles de la vie. C'est là une politique qui ne sert pas uniquement nos intérêts. Elle prend également en considération les besoins écologiques, économiques et sociaux des générations futures.

Le Conseil-exécutif a défini ses objectifs en prenant les grands thèmes transversaux comme cadre de référence : la place du canton de Berne en Suisse, le renforcement de la Région capitale suisse et la cohésion au sein du canton méritent une attention particulière. Les huit objectifs vont guider l'action politique des quatre prochaines années. Le Conseil-exécutif entend

- > stimuler l'innovation et la compétitivité,
- > assurer la continuité de la politique financière,
- > renforcer la formation et la culture,
- > favoriser la santé et la sécurité sociale,
- > renforcer la sécurité,
- > renforcer la protection du climat et la politique énergétique,
- > protéger l'environnement,
- > améliorer les transports et les voies de communication et favoriser l'organisation du territoire.

La planification politique générale est un outil stratégique qui fait partie intégrante de la gestion publique. Elle sert à détecter, piloter et coordonner. Dans l'écheveau complexe des interactions, elle aide à mettre les problèmes en évidence et à les résoudre. Le programme gouvernemental de législature renferme une déclaration d'intention du Conseil-exécutif. Le Grand Conseil doit pouvoir donner son avis sur toutes les grandes questions et questions de principe. Raison pour laquelle il doit participer à la planification politique.

Le Conseil-exécutif conçoit le processus de planification politique comme un dialogue avec le parlement au sujet de la politique des années à venir. Le budget 2011, le plan intégré mission-financement 2012–2014 et le plan directeur cantonal sont les trois autres grands volets de la planification politique. Ils renseignent sur les ressources qui pourront être mobilisées pour mettre la stratégie du Conseil-exécutif en œuvre et sur les conséquences qui en découleront sur le plan territorial. Ces outils de planification doivent par conséquent être ajustés les uns aux autres.

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du programme gouvernemental de législature.

Berne, le 18 août 2010

Au nom du Conseil-exécutif

Le président : Perrenoud

Le chancelier : Nuspliger

1. Un programme de législature qui définit des priorités

Ces quatre prochaines années, le Conseil-exécutif entend miser sur le développement durable. Pour se conformer à cette ligne directrice, il a défini huit priorités. Toutes les tâches publiques définies par la Constitution cantonale ne sont pas concernées. Le présent programme ne reflète donc pas toute la palette des secteurs d'activité ; il établit au contraire une hiérarchie des priorités. Le Conseil-exécutif a sélectionné huit secteurs dans lesquels il considère qu'il y aura le plus à faire durant les quatre années à venir. C'est sur ces huit priorités que doivent se concentrer les forces vives du canton.

Outre ces huit secteurs, il existe des tâches publiques que le programme de législature n'aborde pas. Ces tâches sont elles aussi importantes pour le Conseil-exécutif et en ce qui les concerne également, efficacité et efficience sont nécessaires.

2. Garder le cap de la législature de 2007 à 2010

L'état de réalisation des objectifs de législature est présenté dans le dernier rapport de gestion de la législature. Dans celui de 2009, le Conseil-exécutif a donné un compte rendu complet de la mise en œuvre du programme de législature de 2007 à 2010. Les objectifs de ce programme ont pu en grande partie être atteints.

3. Ajustement du programme de législature et des autres plans et stratégies

Le programme de législature doit être en phase avec de nombreux projets et processus d'envergure cantonale. C'est la raison pour laquelle sa rédaction doit être coordonnée avec les plans et stratégies déjà adoptés dans d'autres secteurs ou en projet. La planification politique générale est une opération complexe. Il est impossible de faire ici une présentation complète de tous les plans et stratégies.

4. Le contexte dans les différents secteurs politiques

4.1 Economie (innovation et compétitivité)

Berne est le deuxième canton de Suisse en termes de superficie, de population, d'emplois et de création de plus-value. Le produit intérieur brut (PIB) cantonal a suivi ces dix dernières années une courbe analogue à celle du PIB suisse. La croissance s'aligne sur celle des cantons comparables, Argovie, St-Gall, Vaud et Zurich. Les administrations publiques, les entreprises parapubliques et l'agriculture dominent dans le tissu économique. L'industrie mécanique, l'industrie de précision et l'horlogerie, secteurs d'exportation, sont également largement représentés, de même que les télécommunications. Par contre, les branches fortement créatrices de plus-value, comme l'industrie pharmaceutique, sont peu présentes dans le canton de Berne. Les réformes structurelles n'ont pas touché que l'agriculture ces dernières années. Elles concernent également l'industrie et le secteur tertiaire. Certes, des emplois ont été supprimés et des entreprises ont fermé leurs portes (p. ex. dans la métallurgie et l'imprimerie), mais de nouveaux emplois sont créés en permanence par ailleurs. Les entreprises actives dans la technique médicale, les biotechnologies et l'industrie de précision enregistrent une très forte croissance. Dans ces secteurs, il est crucial d'innover pour s'imposer sur le marché international. L'Innovationsbericht de 2009 (rapport sur l'innovation) décerne un bon point au canton de Berne : en attribuant de manière ciblée des mandats de prestation aux hautes écoles et aux organismes de transfert, le canton favorise le transfert de savoir et de technologie.

La technique médicale et les technologies propres (cleantech) offrent de belles promesses de croissance pour l'économie bernoise grâce aux clusters déjà en place.

Les instruments de marché du travail du canton de Berne ont bien résisté à l'épreuve de la crise économique. La reprise et la transformation des structures exigent de la main d'œuvre très qualifiée. L'intégration des jeunes dans le marché du travail revêt également de l'importance. Le canton dispose d'outils performants pour garantir les conditions de salaire et de travail et pour empêcher le dumping salarial et, par voie de conséquence, le travail au noir et le travail mal payé.

L'agriculture sort de dix années de réforme. Pendant la nouvelle législature, ce secteur va se caractériser par de grands projets et de nombreuses inconnues : accord de l'OMC, accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire (ALEA) et mesures d'accompagnement, développement du système des paiements directs. Le canton de Berne va exploiter la latitude qui lui reste pour offrir à l'agriculture des perspectives viables.

4.2 Finances

Le Conseil-exécutif a largement dépassé ses objectifs de politique financière durant la législature passée : entre 2006 et 2009, le canton a réduit sa dette de presque 800 millions de francs, soit deux fois plus que ce qu'exigeait le Grand Conseil et prévoyait le Conseil-exécutif. Grâce à une gestion prudente, ce dernier a franchi un grand pas sur la voie de l'assainissement des finances. Cet accomplissement est d'autant plus remarquable que la conjoncture économique s'est sérieusement dégradée en fin de législature.

Etant donné que les recettes fiscales réagissent toujours en décalage par rapport à la conjoncture, les conséquences de la crise économique se feront sentir dans les années à venir. A quoi viennent s'ajouter des charges supplémentaires sur lesquelles le canton n'a pas d'influence directe : la révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie et la réforme du système de financement des soins vont alourdir le budget cantonal de quelque 300 millions par année. La crise financière et la crise économique pèsent également sur les assurances sociales et l'aide sociale. Le Conseil-exécutif souhaite en outre maintenir le volume des investissements dont le niveau est nettement supérieur à celui des dernières années et contribuer ainsi à stabiliser la conjoncture. Enfin, le canton devrait pouvoir à l'avenir investir plus de ressources dans les mesures de politique du personnel, les traitements n'étant plus compétitifs dans bien des domaines, celui de l'encadrement en particulier, du fait des restrictions des dernières années.

Tous ces développements ont sérieusement assombri les perspectives financières du canton de Berne. Compte tenu des déficits annoncés, un nouvel endettement sera inévitable, même si la conjoncture se redresse rapidement et que des mesures radicales sont prises.

4.3 Formation et culture

Formation

La Stratégie de la formation de 2005 avait permis de créer un climat de confiance autour de la politique de la formation du canton. Elle a été mise à jour en 2009. La nouvelle version reste délibérément proche de celle de 2005 afin d'assurer la continuité, tout en définissant de nouvelles priorités et en comblant des lacunes, notamment dans le domaine de la politique du personnel. Elle prévoit diverses mesures qui vont permettre au canton de Berne de réagir aux mutations sociales et économiques ainsi qu'à l'évolution de la profession de l'enseignement pour créer ainsi un climat de travail stimulant.

L'épanouissement personnel des jeunes ainsi que leur formation, professionnelle ou secondaire du 2^e degré, et leur vie d'adulte sont largement influencés par la qualité de l'enseignement à l'école enfantine et à l'école obligatoire. La prise de conscience des parents à l'égard de leur responsabilité en matière d'éducation joue également un rôle important à cet égard. La société pose des exigences fluctuantes auxquelles l'école obligatoire doit faire face. Elles doivent être prises en compte pour définir le cadre censé assurer le maintien d'un enseignement performant.

Formation professionnelle axée sur la pratique et écoles moyennes de bonne qualité sont deux atouts qui doivent être préservés. Les jeunes qui entrent dans la vie active doivent pouvoir bénéficier d'un soutien particulier. La formation continue favorise l'intégration dans la société et dans le monde du travail. L'efficacité de la formation, la qualité de la recherche et la compétitivité des hautes écoles revêtent une grande importance en cette période de défis économiques et sociétaux. Le canton entend tout mettre en œuvre pour renforcer la place de ses hautes écoles sur la scène nationale et internationale.

De nombreux projets de la Stratégie de la formation sont en cours ou ont déjà été réalisés. La révision partielle de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 08) a permis l'introduction des écoles à journée continue et des horaires blocs, le renforcement des directions d'école et la clarification du rôle du canton, des communes et des écoles. Autres mesures déjà engagées, l'enseignement des langues étrangères à un âge plus précoce et l'intégration accrue d'élèves nécessitant un encadrement particulier dans les classes régulières de l'école obligatoire. Au chapitre de l'enseignement secondaire du 2^e degré, de la formation professionnelle et de la formation continue, signalons le développement des offres destinées à assurer la formation des assistants et des assistantes en soins et santé communautaire. Les premières volées de ce nouveau cursus effectué en école de culture générale ont bouclé leur formation. Le canton assure le pilotage des écoles moyennes et des écoles professionnelles au moyen de contrats de prestations qui comportent des objectifs, des indicateurs et des standards à respecter. Une commission analyse la qualité de la formation au passage du gymnase à la haute école. Le nouveau plan d'études cantonal pour la formation gymnasiale impose des règles uniformes dans tout le canton. Les hautes écoles bernoises (sauf la faculté de médecine) appliquent le nouveau modèle d'études articulé autour des filières de bachelor et de master conformément à la Convention de Bologne depuis le début du semestre d'automne 2007/2008. Le regroupement des facultés de médecine vétérinaire de l'Université de Berne et de l'Université de Zurich en une faculté Vetsuisse a permis de maintenir l'enseignement et la recherche à un niveau élevé de qualité. Une nouvelle convention sur la coopération entre Bâle et Berne dans le domaine de la médecine définit les règles et les organes.

Culture

Le canton de Berne s'enorgueillit d'une riche palette d'institutions culturelles, de nombreux sites archéologiques et de bâtiments historiques bien entretenus. La Stratégie culturelle dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2009 analyse et évalue le système actuel d'encouragement des activités culturelles et définit les objectifs et les mesures de la future politique culturelle. Elle présente un nouveau modèle de pilotage et de financement des institutions culturelles ; ces dernières sont classées par catégorie de financement, chaque catégorie étant couplée à une clé déterminant leur financement futur.

4.4 Santé et sécurité sociale

Santé

Mesuré à l'espérance de vie et au taux de mortalité, l'état de santé de la population n'a jamais été aussi bon qu'aujourd'hui. Mais on observe parallèlement une progression des maladies chroniques. Une bonne hygiène de vie et des conditions de vie favorables à la santé peuvent prévenir bon nombre de ces maladies chroniques, précisons-le non transmissibles, ou en tout cas retarder leur apparition. Un usage plus mesuré des prestations de santé permettrait de contenir l'explosion des coûts.

Le bon état de santé de la population conditionne la réalisation du potentiel de développement des enfants, leur aptitude à la formation et, plus tard, à l'exercice d'une activité lucrative et la propension à assumer des rôles sociaux qui donnent un sens à la vie. Le Quatrième rapport sur la santé révèle que les personnes défavorisées courent plus de risques de tomber malades et de mourir prématurément. Or ce phénomène se répercute négativement sur l'ensemble de la collectivité.

La santé ne s'acquiert pas à l'hôpital ou dans un cours de promotion de la santé, mais dans les gestes de la vie quotidienne. Il ne suffit pas de faire de la promotion de la santé et de la prévention pour améliorer durablement la santé de la population, même si ces actions ciblent les groupes les plus défavorisés. L'impact indirect de la politique sociale, de la politique de la formation, du marché du travail et de l'environnement a également son importance.

La couverture sanitaire du canton de Berne se caractérise par une offre de prestations décentralisées et spécialisées. Dans tout le canton, la population peut bénéficier de toute la palette des prestations médicales pratiquement sans délai d'attente, des soins ambulatoires de base à la médecine de pointe.

Le système de soins est aujourd'hui focalisé sur les soins aigus. Du fait du vieillissement de la population, des améliorations sont nécessaires pour la prise en charge de longue durée des malades souffrant de polyopathologies et de maladies chroniques. La réussite du système à long terme passe par l'intégration et non par la segmentation des différents types de prestations, ambulatoires et résidentielles, ainsi que de la réhabilitation et des soins (à domicile, EMS). La chaîne de soins englobe le dépistage, le traitement curatif, la prévention des rechutes ou des séquelles ainsi que les soins palliatifs.

La grande question est de savoir si le système de santé disposera de suffisamment de personnel à l'avenir et de personnel suffisamment qualifié. La Suisse ne forme aujourd'hui que deux tiers des effectifs nécessaires de personnel de santé. Les besoins ne pourront être couverts à long terme que si toutes les parties prenantes continuent de promouvoir la formation et prennent rapidement des mesures pour conserver leur personnel. Le recrutement à l'étranger a permis de combler des lacunes, si bien que la part de personnel étranger est aujourd'hui d'un tiers environ dans les hôpitaux. La maîtrise des défis du système de santé exige des effectifs de personnel qualifié aux différents niveaux de formation qui correspondent aux besoins.

Différents acteurs, l'hôpital de l'île, l'Université, la Haute école spécialisée, de nombreuses entreprises de technique médicale, contribuent au renforcement du site médical bernois. Le secteur médical, santé et social compris, occupe 81 000 personnes sur

550 000 actifs (14,6 %) et génère 8,8 pour cent de valeur ajoutée brute (4,7 mia CHF). La technique médicale, l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie et la technologie de l'information sont des secteurs d'activité qui multiplient les innovations. Le canton de Berne jouit dans ces secteurs d'une situation enviable grâce à une université active dans le domaine de la recherche, à la Haute école spécialisée bernoise et à l'hôpital universitaire, centre de compétence, de haute technologie, de formation et de savoir médical au rayonnement international. Il est capital pour le site médical bernois, que la Faculté de médecine et l'hôpital universitaire se positionnent avec succès au plan national et international dans le domaine de la recherche-développement.

Sécurité sociale

Le premier rapport social publié en décembre 2008 révèle qu'environ sept pour cent des ménages bernois vivent dans la pauvreté et que cinq pour cent en sont menacés. D'après les premières conclusions du second rapport social publié en décembre 2010, la part des ménages vivant dans la précarité devrait être aujourd'hui plus élevée. Il est vraisemblable que les conséquences sociales et économiques de la crise vont se faire sentir pendant toute la durée de la législature de 2010 à 2014.

La pauvreté ne peut être combattue que par des actions conjuguées dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation, de la migration, du marché du travail et de la santé. La lutte contre la pauvreté est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que des organisations non gouvernementales et des partenaires sociaux. La lutte contre la pauvreté et la préservation du bien-être impliquent l'action de plusieurs Directions, et partant du collège gouvernemental.



Politique familiale

Le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie de politique familiale le 4 novembre 2009. Le document montre que les ressources collectives et la cohésion sociale constituent un fondement essentiel de toute société. Tissu relationnel social essentiel, la famille prend toute son importance dans ce contexte – comme d'ailleurs la politique familiale –, particulièrement en période de précarité économique. De nombreuses familles ne sont plus en mesure, dans les conditions économiques, sociales et institutionnelles actuelles, de subvenir seules à leurs besoins. Dix pour cent des familles du canton de Berne vivent dans la pauvreté, ce qui nuit notamment à l'égalité des chances à laquelle leurs enfants auraient droit.

La politique familiale se focalise sur l'enfant. La famille et l'école sont les deux lieux de vie de l'enfant. Ces deux « systèmes » éduquent et forment les enfants et les adolescents. Politique familiale et politique de formation doivent dans ces conditions être ajustées l'une à l'autre.

Le canton de Berne soutient d'ores et déjà les familles par des mesures diverses et variées. Durant la dernière législature, par exemple, l'offre de structures d'accueil et de modules d'école à journée continue a été systématiquement développée et les horaires blocs ont été mis en place. L'Etat répond ainsi à un besoin largement répandu, celui de répartir librement les tâches familiales et le travail rémunéré au sein du couple et donc de mieux concilier famille et vie professionnelle. Les couples peuvent ainsi acquérir des revenus suffisants. Toute politique familiale digne de ce nom doit s'adapter en permanence aux mutations sociales et à la conjoncture économique. Le Grand Conseil a pris connaissance de la Stratégie de politique familiale en mars 2010 en l'assortissant de quelques déclarations de planification. La mise en œuvre se fera au fil de la nouvelle législature.

4.5 Sécurité

La criminalité et la sécurité comptent parmi les grandes préoccupations de la population, les sondages d'opinion en témoignent. La criminalité est source de souffrance pour les victimes et d'inquiétude pour la population. Pour les collectivités publiques, il est crucial d'assurer la prévention et de poursuivre rapidement les criminels.

Le rapport de 2010 sur le développement durable dans le canton de Berne (Nachhaltige Entwicklung im Kanton Bern – Zahlen und Fakten 2010) montre que l'indicateur « délits violents » est l'un des rares (3 sur 35) à présenter une tendance négative. La législature de 2006 à 2010 a été marquée par une recrudescence de la violence, notamment pendant les matches de foot et de hockey sur glace.

La présence et le travail de prévention de la police sont de plus en plus sollicités, la population éprouvant le besoin d'une sécurité objective et subjective renforcée. La police cantonale étant toutefois confrontée à des exigences grandissantes dans tous ses secteurs-clés (police de la circulation, police de sécurité et police judiciaire), elle ne peut satisfaire ces souhaits sans renforcer ses effectifs ni collaborer avec des partenaires privés actifs dans le domaine de la prévention.

A l'entrée en vigueur de la procédure civile et pénale fédérale le 1er janvier 2011, la justice bernoise va subir une réforme en profondeur qui va lui donner plus d'autonomie de gestion, le droit de proposer son propre budget et une direction de la magistrature. Les tribunaux civils et pénaux de première instance vont passer de 13 à 4. La législature de 2011 à 2014 sera vouée à la consolidation de la réforme judiciaire.

Le canton de Berne dispose d'environ un millier de places réparties dans quatre établissements concordataires, quatre prisons régionales, deux foyers d'éducation équipés de divisions fermées et la division cellulaire de l'Hôpital de l'Île. Des incidents survenus dans plusieurs cantons fin 2009 ont alarmé la population. Le besoin de sécurité subjective s'est en outre accru sous l'effet du débat public autour de la révision du Code pénal entrée en vigueur le 1er janvier 2007 (palette de sanctions plus large, quasi disparition des courtes peines privatives de liberté). Les débats émotionnels suscités par l'exécution des peines et des mesures en régime ouvert ont créé un décalage entre, d'une part, la nature et les objectifs d'un système pénal se voulant moderne et, d'autre part, les sentiments et les attentes de larges pans de la population vis-à-vis de ce système.

4.6 Protection du climat et politique énergétique

Au plan international, on s'accorde à penser qu'une augmentation de 2°C de la température moyenne du globe par rapport à l'ère préindustrielle est la limite à ne pas dépasser. Or, depuis la fin du 19^e siècle, la température a déjà fait un bond de 0,5°C en moyenne. Une évolution imputable à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre, provoquée quant à elle en grande partie par l'utilisation des énergies fossiles. Si la consommation d'énergie fossile se maintient à son niveau actuel ou, pire, si elle augmente et qu'aucune mesure radicale ne soit prise à l'échelle de la planète, il faut s'attendre à une montée de la température de 3,5°C. Au nord des Alpes, une augmentation générale des températures (été +2,7°C, hiver +1,8°C), une modification du régime des précipitations (été -17 %, hiver +8 %) et des changements dans l'intensité et la fréquence des catastrophes météorologiques sont probables d'ici à 2050. Même s'ils sont encore très incertains, ces scénarios doivent être pris au sérieux : la fonte des glaciers, l'augmentation des températures moyennes, la modification du régime des précipitations, les crues et la canicule sont des phénomènes aujourd'hui de plus en plus fréquents. On observe en outre déjà des changements dans la végétation et la diversité des espèces. Ces changements climatiques devraient avoir diverses conséquences pour le canton de Berne. Outre l'impact direct sur la santé par exemple ou le régime des eaux, les effets indirects seront nombreux dans plusieurs secteurs économiques (sylviculture et agriculture p. ex.). Ce qui se répercutera à son tour sur la répartition des revenus, les finances publiques et la solidarité interrégionale. Les changements climatiques peuvent être une source de conflit majeur entre les régions. La sécheresse en été par exemple multiplie les conflits entre les utilisateurs (production d'énergie, arrosage, pêche, protection du paysage, préservation des écosystèmes aquatiques). Depuis 2006, la Stratégie énergétique propose un plan de route pour la réduction de la dépendance par rapport aux énergies fossiles et celle des gaz à effet de serre : le canton de Berne devra à l'avenir privilégier les énergies renouvelables et se conformer ainsi aux exigences de la société à 2000 watts.

4.7 Environnement

L'état de l'environnement, l'état de sollicitation des ressources et l'impact de l'organisation du territoire doivent être appréciés différemment dans la perspective du développement durable. En ce qui concerne la pollution de l'air, la situation est relativement bonne. Les apports élevés de nitrates, dans l'agriculture surtout, induisent toutefois des changements insidieux dans la forêt. La situation est sous contrôle pour les eaux de surface et les eaux souterraines, même si ponctuellement, on enregistre toujours des micropollutions. Par contre, la consommation des ressources est excessive, que ce soit celle des matières premières ou celle de l'énergie. Nous utilisons des ressources non renouvelables et rejetons des déchets comme le gaz à effet de serre qui vont polluer d'autres régions du globe ou porter préjudice aux générations futures. Les stocks de matières premières secondaires issues du recyclage, toujours plus volumineux, sont encore trop mal exploités et les sites des décharges ne sont pas encore réservés partout dans les plans d'aménagement. De par sa variété, sa situation et sa superficie, le canton de Berne dispose d'une diversité de biotopes et d'espèces supérieure à la moyenne. Ce capital naturel est menacé par les activités de la société (p. ex. mitage du territoire, découpage ou isolement des biotopes, activités de loisirs). Les mécanismes de protection de la nature présentent de nombreuses lacunes concernant la mise en œuvre et le controlling des mesures. Les sols sont fortement menacés, qualitativement et quantitativement. L'utilisation de plus en plus inadéquate qui en est faite et la surexploitation compromettent la fertilité.

4.8 Transports et voies de communication / Organisation du territoire

Transports et voies de communication

Le canton de Berne dispose d'un réseau routier et d'un réseau ferroviaire bien développés. En adoptant en 2008 la Stratégie de mobilité générale, le Conseil-exécutif a défini les principes et les orientations de sa politique des transports. Les projets d'agglomération déposés auprès de la Confédération, l'adaptation des outils de planification (plan du réseau routier, conceptions régionales des transports et de l'urbanisation) et le nouveau Modèle global des transports vont permettre de coordonner le développement des transports et de l'urbanisation.

La croissance reste importante dans le domaine des transports et des communications. Les infrastructures routières et ferroviaires sont aujourd'hui saturées ou presque dans les grandes agglomérations de Berne, Bienne et Thoun. Malgré plusieurs projets déjà réalisés ou à l'étude, les besoins de développement vont continuer d'augmenter. La croissance des transports et des communications est imputable au niveau trop bas des tarifs de la mobilité et au fait que les coûts ne sont pas tous répercutés sur celles et ceux qui les ont provoqués.

Parallèlement, la baisse des rentrées fiscales provoque des difficultés de financement à tous les niveaux. Les projets de développement sont en concurrence avec les autres tâches publiques ou souffrent des plans d'austérité. Certains projets de développement ou d'amélioration de l'infrastructure ne peuvent dans ces conditions pas être réalisés ou doivent être repoussés. Or, le développement de l'offre nécessite plus de matériel roulant. Les infrastructures étant alors plus sollicitées, les besoins augmentent en ce qui concerne l'entretien.

Organisation du territoire

L'organisation du territoire produit des résultats. Le canton de Berne fait preuve de mesure dans la délimitation des zones à bâtir, les statistiques de la Confédération en témoignent. Mais les réserves de terrains à bâtir ne sont pas toujours situées au bon endroit. Il est de plus en plus difficile de canaliser le développement de l'urbanisation vers les zones centrales et bien équipées. Par ailleurs, grâce aux pôles de développement économiques, les entreprises ont à leur disposition des sites idéaux.

L'expansion des surfaces bâties provoque la perte irrémédiable de terres agricoles et de surfaces d'assolement.

C. Ligne directrice et priorités de 2011 à 2014

1. Ligne directrice

Mettre l'accent sur le développement durable

Dans tous les domaines, la politique du Conseil-exécutif est guidée par les principes du développement durable afin de favoriser

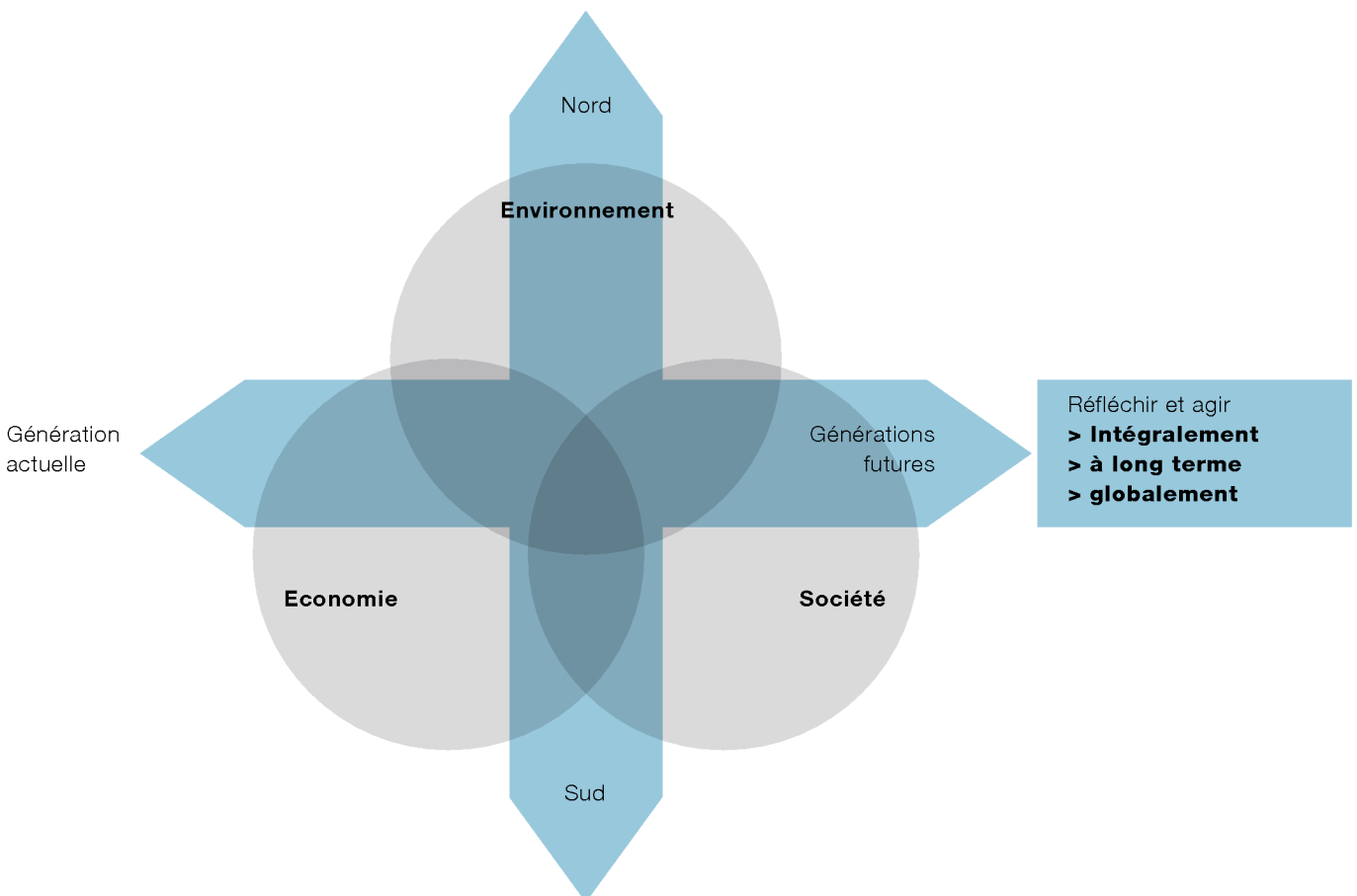
- > l'activité économique,
- > la solidarité sociale et
- > la protection des bases naturelles de la vie du canton de Berne.

Commentaire

En faisant du développement durable la ligne directrice de sa politique, le Conseil-exécutif entend déclencher une dynamique qui permette à long terme de préserver le haut niveau de qualité du cadre de vie et du bassin d'habitat et d'emploi qu'est le canton de Berne.

Toutes les Directions doivent renforcer la réflexion sur le développement durable. Il importe d'en préciser les implications dans les différents secteurs politiques et champs d'action et de

définir les grands impératifs en découlant pour demain. Faute de quoi les politiques publiques ne pourront pas être guidées par le développement durable comme le souhaite le Conseil-exécutif. Le développement durable n'est pas un concept générateur d'harmonie : l'utilisation de ressources écologiques, économiques ou sociales limitées suscite systématiquement des conflits d'objectifs et d'intérêts. Résoudre intelligemment ces conflits est le grand enjeu du développement durable. Les priorités ci-après, définies en fonction du contexte, montrent quelles orientations compte suivre le Conseil-exécutif jusqu'en 2014.



Le modèle des trois cercles illustre les grands principes du développement durable.

2. Les grands thèmes transversaux

2.1 Place du canton de Berne en Suisse

Petit pays exportateur, la Suisse est touchée de plein fouet par les développements politiques et économiques sur la scène internationale. La mondialisation galopante exacerbe la concurrence dans la course aux implantations. Les relations avec les régions voisines de la Suisse jouent également un rôle déterminant pour le développement du canton de Berne.

La conduite de la politique extérieure incombe à la Confédération (art. 54 Cst.). Les cantons sont associés à la préparation des décisions relevant de la politique extérieure qui affectent leurs compétences ou leurs intérêts essentiels.

Les relations extérieures gagnent en importance pour les cantons qui subissent de plus en plus fortement et directement l'impact des décisions prises par les organismes intercantonaux, les autorités fédérales, l'Union européenne, les organisations internationales ou les grands groupes internationaux.

Ces dernières années, le centre de gravité de la politique s'est déplacé de la politique intérieure vers la politique extérieure. Ce phénomène d'internationalisation se traduit par la multiplication des traités internationaux et par la pénétration du droit international dans des secteurs toujours plus nombreux de la politique intérieure classique. La législation cantonale est de plus en plus dictée par le droit de rang supérieur.

Les relations extérieures du canton de Berne englobent les contacts avec les autres cantons, les organismes intercantonaux, les autorités fédérales, les pays voisins, l'Union européenne et d'autres Etats. Elles doivent permettre au Conseil-exécutif de réaliser les objectifs de la législature et de défendre ses intérêts de manière générale et dans les secteurs politiques spécifiques. Le canton devra à cet égard exploiter intelligemment ses particularités :

- > Le canton de Berne est le deuxième canton de Suisse. Il s'étend du Jura aux Alpes et se voit comme un trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Il contribue ce faisant à la cohésion nationale. Aucun autre canton n'exerce de rôle politique comparable dans le système suisse.
- > Berne est le centre politique de la Suisse. Les Chambres fédérales s'y réunissent, le Conseil fédéral y a son siège et l'essentiel de l'administration fédérale y est installé. Depuis l'ouverture de la Maison des cantons, Berne accueille aussi le réseau du fédéralisme. Elle héberge en outre le siège de grandes entreprises publiques : La Poste, les CFF, Swisscom.
- > Berne a une vocation internationale : plus de 60 ambassades et diverses organisations internationales comme l'Union Postale Universelle et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires y ont leur siège. Ville fédérale, Berne est le lieu où se prennent les grandes décisions sur la coopération de la Suisse avec les organisations internationales et supranationales.

La politique extérieure, au niveau cantonal, consiste à défendre les intérêts du canton et à créer une marge suffisamment large pour le déploiement de la politique cantonale. La défense des intérêts s'insère dans le cadre national et international. Berne doit être un partenaire fiable dans ce contexte. Pour apporter une réponse politique aux épineux problèmes, il faut, selon la situation, nouer des coopérations ponctuelles avec des partenaires publics, semi-publics ou privés, et créer des réseaux. Les problèmes de plus en plus complexes appellent la mise en place d'espaces fonctionnels. Au cours de la législature 2006 à 2010, le canton de Berne a noué de nouveaux partenariats – Région capitale suisse, Greater Geneva Berne Area, renforcement de la coopération avec les cantons de Zurich et de Fribourg – qu'il va falloir maintenant valoriser. La présidence bernoise de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (2010/2011) conforte la position de trait d'union du canton entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Le canton de Berne donnera la priorité ces quatre prochaines années aux organismes suivants :

- > participation à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ; collaboration d'un représentant du Conseil-exécutif au bureau de la CdC ;
- > participation aux conférences de directeurs cantonaux ;
- > défense des intérêts du canton dans les conférences gouvernementales (Conférence des gouvernements de Suisse occidentale ; statut d'observateur à la Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest) ;
- > contacts étroits avec les autorités fédérales et la députation bernoise aux Chambres fédérales ; échanges réguliers avec les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats ;
- > participation à la Conférence TransJurassienne.



↓ ♿ 🚲 🛒 👤 Zentrum

↑ ♿ 🚲 🛒 👤

↑ ♿ 🚲 🛒 👤

Matériellement, les priorités seront les suivantes :

- > Région capitale suisse ;
- > renforcement du statut de Berne en tant que trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique : participation à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, Greater Geneva Berne Area, collaboration à géométrie variable avec les cantons ;
- > participation à la définition de la politique européenne de la Suisse, mise en place de réseaux avec les institutions de l'UE ;
- > mise à profit de la dynamique générée par le Fonds d'infrastructure et les projets d'agglomération ; poursuite du développement du système de transport intermodal ;
- > développement des capacités des infrastructures bernoises de transport : gare de Berne et accès, second tube du tunnel du Lötschberg, réseau de routes à grand débit autour de Berne, Rail 2030 ;
- > coordination dans le domaine des hautes écoles ;
- > collaboration avec la Confédération et les autres cantons dans le domaine de la santé (révision de la LAMal, médecine de pointe) ;
- > défense des intérêts bernois dans la prise de décision et la mise en œuvre des programmes de consolidation de la Confédération ;
- > exercice de la responsabilité humanitaire grâce à la participation à un projet intercantonal en Bosnie-Herzégovine ; renforcement du dialogue stratégique entre la Direction du développement et de la coopération et les cantons.

Il faut à long terme apaiser les tensions entre les unités territoriales traditionnelles et les nouveaux espaces fonctionnels. Ces derniers doivent mener des projets pour améliorer leur visibilité et ainsi gagner leur légitimité politique et se constituer. Ces projets permettent de trouver des solutions aux problèmes transfrontaliers. Mais le canton de Berne doit avoir un intérêt sérieux à la réalisation de ces projets, il faut trouver les bons partenaires et les intérêts de toutes les parties prenantes doivent être en équilibre.

2.2 Région capitale suisse

La mondialisation exacerbe la course aux implantations. En témoigne notamment le Projet de territoire Suisse, qui définit des stratégies spécifiques aux différents territoires de projet s'articulant autour de grandes villes, ou alors caractérisés par un réseau de villes de petite ou moyenne taille. Les trois grandes régions de Zurich, Bâle et Lausanne/Genève ont commencé de se constituer en espaces métropolitains pour défendre leurs intérêts. Il est crucial, pour le développement du canton de Berne que la Région capitale suisse se constitue rapidement et se positionne avantagement sur la scène nationale et internationale.

C'est dans ce contexte que la ville et le canton de Berne ont lancé, mi-2009, un projet qui, mené tambour battant, a déjà donné des résultats probants. La consultation menée en janvier-février 2010 auprès des cantons, régions et villes partenaires a suscité un vif intérêt. D'intenses préparatifs ont débouché sur l'organisation, le 7 juillet 2010, d'une première conférence de la Région capitale suisse à l'occasion de laquelle les autorités politiques de cinq cantons, 19 villes et onze régions ont défini une vision et des objectifs. Les formes de la collaboration et le programme de travail ont en outre été discutés. Début 2011, le projet entrera dans sa phase de fonctionnement avec une vision, des objectifs et des projets communs.

L'objectif de ce partenariat est d'asseoir la Région capitale suisse au plan national et international. A la charnière des espaces métropolitains, la Région capitale suisse doit contribuer, grâce à ses atouts spécifiques, au maintien de la compétitivité de la Suisse et, partant, à son succès au niveau international. Elle utilise la proximité géographique des autorités politiques nationales et du secteur public comme un atout pour son développement économique et social.

Le dynamisme de la Région capitale suisse sera crucial ces prochaines années pour le canton de Berne. Ce dernier contribuera de manière déterminante au succès du projet dans sa phase de réalisation. Il s'investira d'ailleurs dans le lancement de projets communs. Avec ses partenaires, il fera en sorte que la Région capitale suisse soit traitée comme les espaces métropolitains dans le Projet de territoire suisse.

La clé du succès de la Région capitale suisse tient à la proximité géographique des autorités politiques nationales et du secteur public. Les partenaires du projet doivent mieux exploiter encore cet atout comme capital économique. La région va affirmer sa position de principal site d'implantation des grandes entreprises de service public et d'établissements de droit public. Il importe également pour elle d'affiner son profil économique, sans quoi elle ne pourra pas se mesurer à armes égales avec les espaces métropolitains. L'intégration de villes et de régions doit dynamiser la structure de la Région capitale suisse. Il ne s'agit pas d'une organisation territoriale au périmètre figé, mais d'un réseau mouvant de partenariats. La Région capitale suisse ne prétend pas à l'exclusivité : les partenaires ne doivent pas nécessairement s'associer à tous les projets et peuvent se lier à d'autres grandes régions.

La Région capitale suisse est un projet à long terme qui dépasse le cadre de la législature. Il doit générer à moyen et à long terme une plus-value pour la population et l'économie du canton de Berne ainsi que des cantons, régions et villes partenaires.

2.3 Cohésion du canton de Berne

Le canton de Berne s'étend du Jura aux Alpes et comporte des régions aussi bien urbaines que rurales. Il se considère comme un lien entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Dans ces conditions, la cohésion du canton mérite une attention particulière.

Le Jura bernois jouit d'un statut particulier qui doit lui permettre de préserver son identité, de conserver sa particularité linguistique et culturelle et de participer activement à la vie politique cantonale. Cette exigence de la Constitution devra être prise en compte dans le suivi du rapport présenté le 4 mai 2009 par l'Assemblée interjurassienne. Les intérêts et le statut de la ville de Bienne ne doivent pas être négligés lorsque se tranchera l'avenir institutionnel de la région. Bienne doit être intégrée au processus de formation de l'opinion.

La consolidation de la cohésion du canton exige un découpage du territoire qui favorise la participation de la population. Les subdivisions doivent être suffisamment vastes pour permettre une résolution adéquate des problèmes et la participation active de la population à la formation de l'opinion. L'évaluation de la loi sur les fusions de communes (LFCo) montre que la LFCo a largement contribué à briser les tabous qui entouraient les fusions de communes et a créé une certaine dynamique en la matière. Les instruments disponibles (incitations financières, conseils et informations) sont adéquats. Ces outils doivent toutefois encore être affinés pour que le nombre de communes puisse être réduit. Il faut ainsi envisager un assouplissement modéré de la garantie constitutionnelle de l'existence des communes ainsi qu'une amélioration des conseils et du soutien apportés par le canton. La Constitution doit être complétée par une disposition précisant que le canton encourage la fusion de communes. Le Grand Conseil pourra ordonner la fusion si des intérêts communaux, régionaux ou cantonaux prépondérants le commandent. Les communes concernées devront être préalablement entendues. Les prestations de la péréquation financière devront pouvoir être réduites si une commune s'oppose à la fusion pourtant indispensable au renforcement de sa capacité financière.

En 2007, le corps électoral a voté une modification de la Constitution destinée au renforcement de la coopération régionale. Des collectivités de droit communal peuvent désormais être créées en vue de la coopération régionale des communes sur une base contraignante. La création et la dissolution d'une collectivité requièrent la majorité des votants et celle des communes concernées. Des collectivités de ce type ont été créées dans les régions de l'Oberland-Est et de Berne-Mittelland. Le 13 juin 2010, la constitution d'une conférence régionale Thoune Oberland-Ouest a été refusée en votation populaire. Les conséquences de ce refus sont en cours d'analyse. D'autres régions doivent encore se prononcer sur le renforcement de la coopération régionale.

La cohésion cantonale fait également l'objet de la révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC 2012). La révision vise les objectifs suivants : répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière, augmentation adéquate et indemnisation des charges de centre urbain, meilleure indemnisation des charges particulières des communes rurales, renforcement du controlling de l'aide sociale, renforcement de la responsabilité propre des communes dans le domaine de l'école obligatoire.

Une attention particulière doit être portée à la solidarité intergénérationnelle. Si les finances sont stables, nous ne léguerons pas de charges excessives aux générations futures. Il faut en outre investir suffisamment dans la formation pour que nos descendants puissent affronter les nouveaux enjeux.

Les obstacles à une participation égale des hommes et des femmes doivent être éliminés de manière ciblée, dans tous les domaines. Il faut également renforcer la solidarité entre les différentes classes sociales, entre les différentes classes d'âge et entre la population suisse et la population issue de la migration. Une politique réaliste de l'intégration doit permettre d'influer sur la coexistence de la population suisse et de la population étrangère. Les Lignes directrices de la politique cantonale en matière d'intégration constituent la base de cette politique. L'intégration concerne tous les membres de la société. Elle vise l'égalité des chances dans la participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique. L'intégration favorise la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs de la Constitution fédérale ainsi que le respect et la tolérance mutuels. Elle est conditionnée par la volonté de la population étrangère de s'intégrer et par l'ouverture de la population suisse à l'autre.

Une nouvelle loi sur l'intégration doit imposer des obligations aux étrangers et étrangères en situation régulière : se familiariser avec les us et coutumes du pays, apprendre une des langues officielles, se former, participer à la vie économique et respecter l'ordre juridique, pour ne citer que ces exemples. La réussite de l'intégration contribue au renforcement du site économique bernois.



3. Les huit priorités de la législature 2011 à 2014

Priorités

Stimuler l'innovation et la compétitivité

Le canton de Berne propose des conditions générales attrayantes à l'économie pour stimuler l'innovation et la compétitivité. Il met tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'agriculture.

Assurer la continuité de la politique financière

La continuité de la politique financière, qui mise sur la stabilité et le respect des besoins des différentes générations, est assurée. Le canton de Berne maîtrise son déficit et sa dette même dans des conditions difficiles.

Mettre l'accent sur la formation et la culture

En mettant rigoureusement en œuvre la Stratégie de la formation, le canton de Berne assure aux enfants et aux adolescents la meilleure formation qui soit. Il applique une politique culturelle moderne et cohérente.

Favoriser la santé et la sécurité sociale

Le canton de Berne veille à l'assistance sanitaire intégrée de la population dans toutes les régions. Il s'assure qu'elle soit de qualité et économiquement supportable. Il réduit la pauvreté et améliore la situation des familles.

Renforcer la sécurité

Le canton de Berne renforce la sécurité objective et subjective en prenant des mesures ciblées dans le domaine de la police, de la poursuite pénale et de l'application des peines et des mesures.

Renforcer la protection du climat et la politique énergétique

Le canton de Berne contribue activement à la protection du climat. Il réduit la consommation d'énergie par tête et augmente la part des énergies renouvelables.

Protéger l'environnement

Le canton de Berne utilise l'eau en conciliant tous les intérêts en présence. Il veille à la qualité du sol et de l'air et favorise la biodiversité.

Améliorer les transports et les voies de communication/Favoriser l'organisation du territoire

Le système des transports respecte les besoins de l'économie, de la société et de l'environnement. L'impact négatif des transports est atténué. Les liaisons nationales et internationales sont développées. Le canton favorise le développement de l'urbanisation dans les zones centrales et bien équipées.

3.1 Stimuler l'innovation et la compétitivité

Le canton de Berne propose des conditions générales attrayantes à l'économie pour stimuler l'innovation et la compétitivité. Il met tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'agriculture.

Mesures

- > Accentuer la mise en réseau des hautes écoles, des entreprises et des organismes de transfert de technologie et développer la politique des clusters. Privilégier les technologies environnementales (cleantech) et s'associer activement au Masterplan Cleantech en Suisse. Créer les conditions permettant l'ouverture d'un centre de compétences pour l'innovation (Swiss Innovation Park de Bienne).
- > Exploiter les atouts du canton dans la promotion du site d'implantation dans le cadre de Greater Geneva Berne Area et mettre ainsi en exergue le rôle de trait d'union du canton entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.
- > Améliorer le marketing touristique en renforçant notamment la collaboration entre les destinations touristiques. Favoriser la coopération.
- > Faciliter le dialogue entre les partenaires sociaux pour permettre la mise en place de conditions de travail correctes. Lutter contre les abus.
- > Développer le conseil et le coaching agricoles. Stimuler l'innovation dans l'agriculture par des aides à l'investissement. Privilégier les projets communs qui favorisent la création de valeur régionale et font baisser les coûts de production. Contribuer ainsi à faire de la protection de la nature un secteur d'activité agricole. Soutenir les exploitations agricoles qui s'efforcent de produire des denrées alimentaires de qualité. Garantir la crédibilité des contrôles dans le domaine de la protection des animaux, des médicaments vétérinaires et de la santé des animaux pour renforcer la confiance des consommateurs.

Commentaire

Pour réaliser l'objectif dans le domaine de l'économie, il est nécessaire de coordonner les secteurs de la formation et de la santé (technologie médicale). Les mesures prendront principalement la forme de réseaux et de coopérations avec la Confédération, d'autres cantons ainsi que les hautes écoles et les entreprises.

Un bon partenariat social favorise la mise en place de conditions de travail correctes. Le canton peut aider les partenaires sociaux à coopérer de manière constructive.

L'agriculture bernoise survivra si elle est compétitive et qu'elle produise dans le respect du développement durable. La stratégie 2014 de l'OAN définit les principaux objectifs et les mesures de la législature à venir, leur réalisation exigeant toutefois la coordination des secteurs de la protection de l'environnement et de l'organisation du territoire.

3.2 Assurer la continuité de la politique financière

La continuité de la politique financière, qui mise sur la stabilité et le respect des besoins des différentes générations, est assurée. Le canton de Berne maîtrise son déficit et sa dette même dans des conditions difficiles.

Mesures

- > Etablir le budget et le plan intégré mission-financement dans le respect des règles constitutionnelles concernant le frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement et au compte des investissements. Passer la crise en axant la politique financière sur le court terme et éviter si possible les déficits du compte de fonctionnement. Limiter autant que faire se peut de contracter de nouvelles dettes.
- > Présenter un train de mesures d'allègement au Grand Conseil en début de législature dans le but d'éviter un nouvel endettement structurel au sortir de la crise.

Commentaire

Depuis que la crise financière et économique a éclaté en automne 2008, le Conseil-exécutif a délibérément axé sa politique financière sur le court terme. En période de crise, il faut surtout s'efforcer de tenir le choc sans trop de dégâts pendant l'exercice en cours et le suivant, autrement dit éviter les déficits du compte de fonctionnement et limiter autant que possible le nouvel endettement. Le Conseil-exécutif entend poursuivre cette politique axée sur le court terme pendant la nouvelle législature. Se laisser entraîner dans la spirale du déficit et de la dette serait trop risqué pour le canton de Berne. Il en résulterait une forte augmentation de la dette et des intérêts passifs, une restriction de la marge d'action et une perte d'attrait du canton sous la menace de l'augmentation des impôts. Le Conseil-exécutif est convaincu qu'il faut à tout prix éviter cette évolution, y compris du point de vue du développement durable.

Les perspectives financières s'assombrissant, le Conseil-exécutif s'est attelé à la préparation d'un train de mesures d'allègement dès la fin de la législature passée. Soulignons toutefois qu'il faut prévoir au minimum un ou deux ans pour la mise en œuvre d'un train de mesures de ce genre et que les mesures d'allègement se répercuteront sur les finances au plus tôt à partir de 2012 ou 2013. Vu les charges supplémentaires qui se profilent, le Conseil-exécutif part toutefois du principe que même en cas de reprise conjoncturelle rapide – accompagnée d'une croissance des recettes fiscales analogue à celle d'avant la crise – il restera un découvert structurel. Le train de mesures d'allègement aura donc en premier lieu pour objectif d'éviter cet accroissement de la dette dû à des raisons structurelles.

3.3 Mettre l'accent sur la formation et la culture

En mettant rigoureusement en œuvre la Stratégie de la formation, le canton de Berne assure aux enfants et aux adolescents la meilleure formation qui soit. Il applique une politique culturelle moderne et cohérente.

Mesures

- > Renforcer le cycle primaire 1 et optimiser le cycle secondaire I.
- > Poursuivre l'offensive sur la formation professionnelle, stabiliser la proportion de diplômés du cycle secondaire II, renforcer les gymnases et les hautes écoles.
- > Revoir les conditions d'engagement et de travail du corps enseignant et les améliorer dans la mesure des possibilités.
- > Réviser la loi sur l'encouragement des activités culturelles pour mettre la Stratégie culturelle en œuvre. Veiller, avec le concours des communes et des particuliers, à l'affirmation de l'identité culturelle des régions.

Commentaire

Le cycle primaire 1 va être renforcé grâce à la généralisation des deux ans d'école enfantine (mise en œuvre d'HarmoS) et à l'introduction progressive et facultative du cycle élémentaire. Le canton entend également améliorer la situation du personnel de l'école enfantine. En renforçant l'école générale et en ciblant l'enseignement de 9^e année sur la formation professionnelle et les cycles de formation supérieure, le canton va optimiser le cycle secondaire.

Les jeunes qui ont de mauvais résultats scolaires et ceux issus des classes sociales défavorisées ou de la migration doivent être aidés dans leur recherche d'une place d'apprentissage. Aujourd'hui déjà, 95 pour cent des jeunes du canton de Berne obtiennent un titre de fin de formation professionnelle ou de formation scolaire. Cet excellent résultat, un record en Suisse, doit être préservé. L'uniformisation des examens au gymnase permet d'assurer la comparabilité des titres de maturité. Le fait d'exiger des élèves de gymnase les compétences jugées nécessaires pour faire des études les prépare mieux à l'entrée dans la formation supérieure. La révision de la législation sur l'université (autonomie et système de subventionnement) est en cours de mise en œuvre. L'encadrement à l'Université de Berne doit être amélioré.

C'est essentiellement le dévouement d'un personnel compétent qui favorise la réalisation des objectifs de formation. Un climat de travail générateur de confiance et de bonnes conditions d'engagement et de travail motivent le personnel. La question du temps de travail et la rémunération du corps enseignant vont donc être réexaminées et améliorées dans la mesure des possibilités.

La mise en œuvre de la Stratégie culturelle implique le développement de la médiation culturelle (projet Education et culture) et la reprise du pilotage stratégique des institutions culturelles d'envergure au moins nationale proposant une offre unique en Suisse. En favorisant l'affirmation de l'identité culturelle des régions, le canton renforce l'attrait culturel et économique du site. Il s'investit dans la défense du dossier déposé à Paris et visant l'inscription des palafittes au patrimoine mondial de l'UNESCO.

3.4 Favoriser la santé et la sécurité sociale

Le canton de Berne veille à l'assistance sanitaire intégrée de la population dans toutes les régions. Il s'assure qu'elle soit de qualité et économiquement supportable. Il réduit la pauvreté et améliore la situation des familles.

Mesures

- > Etablir la planification des soins 2011–2014 et réviser la loi sur les soins hospitaliers pour créer les conditions permettant au canton de garantir une assistance médicale de base intégrée de qualité dans toutes les régions et de centraliser les soins spécialisés et la médecine de pointe. Prendre des mesures favorisant la formation et la formation continue dans les professions de santé non universitaires (obligation imposée aux entreprises) et fidéliser le personnel pour contrer la pénurie de personnel soignant qui s'annonce.
- > Définir dans une stratégie de la santé ce que sera la couverture sanitaire de demain ainsi que les différentes étapes de promotion de la santé et de prévention. L'objectif étant d'améliorer la santé des personnes défavorisées de tout âge.
- > Prévenir la pauvreté pour créer des conditions structurelles et sociétales telles que toute personne soit en mesure de subvenir seule à ses besoins. Favoriser l'intégration professionnelle, essentielle pour la garantie des moyens d'existence.
- > Suivre une stratégie de lutte contre la pauvreté prévoyant des mesures de politique sociale, de politique de la formation et de politique de l'emploi pour garantir à toute personne l'accès à un minimum de vie sociale et culturelle. Mieux coordonner, dans un premier temps, les prestations telles que l'aide sociale, la réduction des primes de l'assurance-maladie, les bourses, l'avance de contributions d'entretien ou encore les allocations familiales pour les rendre plus efficaces.
- > Améliorer, grâce à la Stratégie de politique familiale 2009, les conditions générales proposées aux familles et renforcer ainsi leurs ressources.

Commentaire

Le quatrième rapport sur la santé a mis en évidence le lien de cause à effet entre le statut social et la santé. Il est possible d'influer dans une certaine mesure sur les causes à l'origine de la maladie ou d'un décès prématuré. Les personnes défavorisées courent ainsi plus de risques de tomber malades et de mourir prématurément.

Le premier rapport social a montré que les risques sont élevés dans le canton de Berne. Douze pour cent environ des ménages bernois vivent actuellement dans la pauvreté ou sont menacés par le phénomène. Le bon état de santé de la population conditionne la réalisation du potentiel de développement des enfants et leur aptitude à la formation. La politique familiale joue dans ces conditions un rôle de premier plan qui doit encore être renforcé en période de précarité économique. De nombreuses familles ne sont plus en mesure, dans les conditions économiques, sociales et institutionnelles actuelles, de subvenir seules à leurs besoins. La solidarité repose donc sur trois piliers : une couverture médicale de qualité répondant aux besoins des personnes souffrant de polyopathologies et de maladies chroniques, la sécurité sociale et une politique familiale moderne.

3.5 Renforcer la sécurité

Le canton de Berne renforce la sécurité objective et subjective en prenant des mesures ciblées dans le domaine de la police, de la poursuite pénale et de l'application des peines et des mesures.

Mesures

- > Renforcer la présence de la police en uniforme et la prévention dans certains secteurs spécifiques.
- > Introduire une procédure pénale particulièrement rapide (comparution immédiate) pour certains délits (en particulier ceux commis pendant les manifestations sportives).
- > Renforcer la sécurité pendant les manifestations sportives en coopérant selon les modalités définies par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).
- > Effectuer des travaux dans les établissements ouverts et fermés d'exécution des peines et des mesures pour les rendre plus sûrs encore. Envisager le recours aux technologies électroniques et mécaniques les plus récentes. Former le personnel pénitentiaire aux différentes exigences de sécurité selon le régime d'exécution.
- > Informer la population et les autorités politiques de manière proactive et transparente sur le système actuel d'application des peines et des mesures.

Commentaire

Le canton souhaite augmenter la présence de la police en uniforme dans les espaces publics. Dans certains secteurs spécifiques, la prévention sera également renforcée, grâce par exemple à une meilleure collaboration entre la police et les organisations partenaires non publiques. Simultanément, il faudra

maintenir les standards élevés appliqués à l'élucidation des actes criminels en donnant la priorité à la criminalité grave et de moyenne gravité. Pour mettre ces mesures en œuvre, les ressources nécessaires vont devoir être débloquées. Il va falloir en particulier renforcer les effectifs du corps de police dans la mesure déterminée par le projet LOBENAR.

Le fait que les actes criminels soient effectivement poursuivis, rapidement de surcroît, contribue largement à la prévention. Il est dès lors essentiel de raccourcir la durée moyenne des procédures pénales. Le canton entend introduire le système de la comparution immédiate pour certains délits commis pendant les grandes manifestations sportives.

La Police cantonale est régulièrement mobilisée en grand nombre pour assurer la sécurité pendant les matches de foot et de hockey des ligues supérieures. Pour réduire le nombre de ces engagements et les frais en découlant, le canton de Berne prévoit de s'investir pendant la nouvelle législature pour que la sécurité des manifestations sportives soit assurée par une action coordonnée de toutes les parties prenantes dans le cadre de la CCDJP.

L'article 75 du Code pénal prévoit que la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social de la personne détenue, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. L'exécution de la peine doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus.

Faire preuve de rigueur dans l'application des peines sert la mise en œuvre du droit et, partant, la protection de la population contre les délinquants. Mais la sécurité absolue n'existe pas. Il s'agit également, dans l'aménagement de l'application des peines, de tenir compte du besoin de sécurité de la population. Les évasions doivent rester l'exception. Dans les établissements pénitentiaires, la sécurité est assurée en premier lieu par le recours à des ressources architecturales, techniques et humaines destinées à éviter la récidive et à favoriser la réintégration des détenus à leur libération.

Le système actuel d'application des peines ne correspond plus dans ses modalités et ses objectifs au sentiment et aux besoins de la population. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le régime ouvert a suscité des critiques. La population souhaite en majorité de la répression alors que le système s'inspire des recherches scientifiques. Ce domaine très épineux de l'activité étatique suscite donc régulièrement des débats irrationnels. La politique d'information, jusque là marquée par la retenue, sera corrigée pour rétablir l'objectivité du débat.

3.6 Renforcer la protection du climat et la politique énergétique

Le canton de Berne contribue activement à la protection du climat. Il réduit la consommation d'énergie par tête et augmente la part des énergies renouvelables.

Mesures

- > Elaborer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.
- > Intégrer les cartes des dangers naturels aux plans d'aménagement local.
- > Poursuivre l'entretien des ouvrages de protection et des forêts protectrices et l'adaptation des systèmes d'alarme en cas de catastrophe naturelle.
- > Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2006 en mettant en vigueur la révision de la loi sur l'énergie et l'ordonnance sur l'énergie (programme de promotion compris).

Commentaire

Le réchauffement climatique, de plus en plus marqué, continue d'exiger des mesures. Il va falloir en particulier préparer l'adaptation aux changements climatiques. Une stratégie cantonale d'adaptation sera dans un premier temps élaborée. Le canton continue d'attacher une grande importance à l'entretien des ouvrages de protection et des forêts protectrices. Les cartes des dangers naturels établies pour presque toutes les communes doivent être prises en compte dans les plans d'aménagement local.

Des synergies existent entre la réduction de la dépendance par rapport aux énergies fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et il faut les exploiter. La Stratégie énergétique 2006 prévoit d'ici à 2035 une baisse de la consommation d'énergie par tête de 6000 à 4000 watts. Parallèlement, la part des énergies renouvelables devra augmenter considérablement, par exemple de 10 à plus de 70 pour cent pour le chauffage. La mise en œuvre de la révision de la loi sur l'énergie et de son ordonnance d'application va permettre de réaliser d'autres mesures propices à la réalisation de ces objectifs à long terme. La révision du plan directeur cantonal que le Conseil-exécutif devrait approuver en mars 2011 intégrera la thématique de l'énergie.

3.7 Protéger l'environnement

Le canton de Berne utilise l'eau en conciliant tous les intérêts en présence. Il veille à la qualité du sol et de l'air et favorise la biodiversité.

Mesures

- > Mettre rigoureusement en œuvre la partie « stratégie d'utilisation des eaux » de la stratégie de l'eau 2010.
- > Comblent les lacunes dans l'exécution des inventaires des biotopes de la Confédération et du canton. Donner la priorité aux solutions bilatérales avec les propriétaires et les exploitants.
- > Mettre en place un contrôle de résultats concernant la biodiversité et poursuivre le développement du programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources.
- > Elaborer des bases de décision (ampleur des ressources nécessaires) concernant la mise au point d'un système d'information sur les sols.

Commentaire

Les objectifs de la stratégie d'utilisation des eaux visent l'horizon 2035. L'utilisation des eaux devrait pouvoir augmenter de 300 gigawatts/heure par rapport à aujourd'hui. Mais il existe un certain antagonisme entre protection et utilisation des eaux. Il faut donc veiller à ce que les nouvelles concessions et les concessions renouvelées respectent les exigences du développement durable. Le potentiel thermique des eaux souterraines doit en outre être exploité de manière plus efficiente.

Dix pour cent seulement environ des bas-marais et des terrains secs sont placés sous protection. Pourtant, l'entretien est assuré pour 80 à 85 pour cent des sites. En ce qui concerne les autres inventaires fédéraux – sites de reproduction des batraciens, hauts-marais et zones alluviales –, la protection et l'entretien sont assurés à 50 à 85 pour cent seulement. Le canton entend combler rapidement ces lacunes. Les contrôles de résultat doivent porter sur les mesures de promotion de la biodiversité concernant la nature, les terres arables et la forêt. Connaître la qualité et les caractéristiques des sols facilite la prise de décision et la conciliation des impératifs de protection et d'exploitation. Une cartographie numérisée des sols est utile à bien des égards. Or, dans le canton de Berne, 12 pour cent seulement des terres agricoles et des forêts ont été cartographiées. Les 2600 profils de sol et 60 cartes déjà disponibles vont être numérisés pour devenir mieux exploitables.



3.8 Améliorer les transports et les voies de communication / Favoriser l'organisation du territoire

3.8.1 Améliorer les transports et les voies de communication

Le système des transports respecte les besoins de l'économie, de la société et de l'environnement. L'impact négatif des transports est atténué. Les liaisons nationales et internationales sont développées.

Mesures

- > Poursuivre le développement du système de transport intermodal dans le cadre des projets d'agglomération et des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation. Moderniser l'infrastructure routière et ferroviaire en respectant au mieux les besoins de la population et de l'économie ainsi que les impératifs environnementaux.
- > Planifier de manière optimale le système global de transport au moyen du programme de construction des routes et, à l'avenir, du plan du réseau routier, du crédit-cadre à l'investissement routier, du crédit-cadre en faveur des infrastructures de transport public et de l'arrêt sur l'offre de transport public.
- > Contribuer, par un aménagement du territoire efficace, par la mise en œuvre de mesures de protection contre le bruit et par le système de pondération des trajets, à réduire la consommation d'énergie, la pollution et le bruit. Elaborer une stratégie de baisse de la consommation d'énergie dans les transports.
- > Intervenir auprès de la Confédération pour que les infrastructures nationales de transport installées dans le canton de Berne soient développées en réponse aux besoins et de manière supportable.
- > Réaliser de manière ciblée les projets de transport d'agglomération en collaboration avec les partenaires du canton.

Commentaire

L'avenir du système de transport dans le canton de Berne passe par une nouvelle réduction de l'impact négatif des transports. Ces derniers sont en effet les plus gros consommateurs d'énergie. Or, la politique énergétique cantonale n'a jusqu'à maintenant quasiment pas tenu compte de ce fait. Associer la population à un stade précoce aux projets de transport est la clé de leur succès. Il importe d'avoir une approche intermodale dans la planification et la recherche de solutions. L'aménagement du territoire revêt une grande importance à cet égard, car il contribue à réduire le mitage et, par ricochet, la croissance des transports.

La mobilité conditionne le bon fonctionnement de la société et de l'économie et constitue un atout de taille dans la compétition internationale. Le système de transport doit donc être développé de manière ciblée, en réponse aux besoins. Les gros investissements dans les infrastructures de transport sont surtout nécessaires dans les agglomérations, alors que dans les régions rurales, il s'agit d'améliorer la qualité de la desserte. Il faut soigner les bases de planification (p. ex. les projets d'agglomération) pour bénéficier de suffisamment de subventions fédérales. Un sérieux travail de lobbying est par ailleurs nécessaire au moment de la planification des infrastructures nationales et de l'allocation du financement.

3.8.2 Favoriser l'organisation du territoire

Le canton favorise le développement de l'urbanisation dans les zones centrales et bien équipées.

Mesures

- > Canaliser plus fortement le développement de l'urbanisation vers les bons sites, au moyen du plan directeur.
- > Garantir l'élaboration des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) de la première génération et leur mise en œuvre rigoureuse.
- > Mettre le programme de pôles de développement économique (PDE) en œuvre et le développer. Pratiquer une politique foncière active sur les sites stratégiquement importants.
- > Concilier, avec la collaboration de la Confédération, le développement de l'urbanisation dans les zones centrales et la protection des surfaces d'assolement.

Commentaire

Le canton de Berne a suffisamment de réserves de zones à bâtir. Mais certains des terrains sont situés au mauvais endroit, à l'écart des centres des agglomérations. Il est de plus en plus difficile de classer des terrains dans les zones centrales bien desservies par les transports publics et la résistance des communes est souvent vive. Le plan directeur cantonal doit améliorer les bases du développement de l'urbanisation dans les zones centrales et bien desservies ainsi que les conditions de la densification. Il importe à cet égard d'harmoniser les CRTU.

Le programme PDE joue un rôle clé dans la prise en compte du développement durable dans le développement de l'urbanisation. Une politique foncière active du canton conforterait encore la réussite du programme. A défaut, le canton n'aurait pas pu réserver les zones stratégiques d'activités nécessaires aux grandes entreprises.

Les besoins de la société et de l'économie – développement de l'urbanisation dans des zones bien desservies et protection des terres agricoles – sont parfois contradictoires. Dans son plan sectoriel, la Confédération a en outre imposé un contingent peu réaliste de surfaces d'assolement. Le plan repose sur des critères qui n'ont rien de comparable avec les autres cantons et il menace maintenant le développement territorial du canton de Berne. Ce dernier va donc demander une révision à la Confédération pour que la protection des surfaces d'assolement nouvellement définies puisse être renforcée.

4. Mise en œuvre

Mise en œuvre

Le service public est efficient, rapide et présente un haut niveau de qualité. Le canton doit pour ce faire avoir du personnel qualifié et motivé. C'est la raison pour laquelle il propose un statut de la fonction publique adapté. L'attrait et la compétitivité du canton en sa qualité d'employeur sont renforcés. L'administration continue de développer sa capacité d'innovation, son efficacité et son souci de la clientèle. Elle multiplie les prestations électroniques proposées à la population et à l'économie (cyberadministration).

Dans la perspective de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature, le Conseil-exécutif tient à ce que le service public soit efficient, rapide et présente un haut niveau de qualité. Le canton doit fournir à la population une infrastructure de base à un coût avantageux.

Le personnel cantonal – environ 22 000 personnes, plus 16 000 membres du corps enseignant – joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme de législature. Il doit être motivé et qualifié. Le canton de Berne doit dès lors conforter sa position sur le marché de l'emploi en proposant un statut de la fonction publique et des conditions de travail compétitifs et modernes.

Le canton de Berne est concurrencé par les autres employeurs du secteur public et du secteur privé. La mobilité aidant, le théâtre de la concurrence déborde désormais les frontières cantonales. Sous l'effet de la disette financière, l'évolution des salaires de l'administration bernoise a pris un net retard et le canton a perdu de sa compétitivité. Les salaires proposés aux cadres sont nettement inférieurs à ceux de la concurrence directe. La durée des vacances, inférieure à la moyenne, aggrave encore la situation.

Aujourd'hui déjà, il est difficile de recruter des cadres et du personnel spécialisé (en particulier dans le domaine des soins, de la formation, de l'informatique et de l'ingénierie) car la concurrence propose des salaires plus élevés et le canton de Berne n'est pas toujours en mesure de satisfaire les prétentions salariales.

Les difficultés de recrutement pourraient s'aggraver prochainement. L'économie se remettant plus vite que prévu de la crise, le marché de l'emploi devrait retrouver de la vigueur ces prochaines années. L'évolution démographique va encore accentuer la situation et exacerber la concurrence entre les employeurs à moyen et à long terme. Si on compte aujourd'hui 3,5 personnes actives pour une personne à la retraite, cette proportion va passer à deux contre un en 2030. Ce phénomène et la raréfaction de la main d'œuvre vont confronter le canton de Berne à des défis, car il faudra accomplir toujours plus de tâches publiques et fournir toujours plus de prestations pour une population vieillissante. Sans compter que le canton de Berne présente déjà une proportion de personnes âgées supérieure à la moyenne. Les difficultés sont d'autant plus grandes qu'à la différence des entreprises privées, le canton ne peut pas délocaliser les prestations de l'administration publique. Le canton doit se préparer à temps à tous ces défis s'il veut rester compétitif sur le marché de l'emploi. La prévoyance est un aspect important de la question, car des règles modernes et suffisamment souples favorisent la réalisation des principes de la politique du personnel.

Dans ces conditions, il est crucial que le canton propose des conditions d'engagement compétitives et attrayantes s'il veut pouvoir recruter et fidéliser du personnel qualifié, zélé et motivé pour continuer d'accomplir à l'avenir son ambitieuse mission. Le Conseil-exécutif accordera donc la priorité aux mesures suivantes pendant la nouvelle législature :

- > réexamen et éventuellement adaptation de la grille des salaires sur la base des expériences réunies jusqu'à maintenant et de l'évolution de la concurrence ;
- > élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des ressources d'encadrement portant sur les salaires, le temps de travail, le développement personnel et la reconnaissance et intégrant également la promotion des femmes ;
- > multiplication des possibilités de développement proposées au personnel et aux cadres au moyen d'outils adaptées (p.ex. planification de la relève, formation et formation continue ciblées).

La cyberadministration joue également un rôle important dans la mise en œuvre du programme de législature. Gagnant en importance, elle est un facteur déterminant dans l'attrait du site. Elle doit accroître la transparence et favoriser la confiance de la population dans le gouvernement et l'administration. L'objectif consiste à faire profiter la population et l'économie de services électroniques améliorés et faciles à utiliser. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être mises en œuvre rapidement, de manière coordonnée, pour le bien de tous. Elles doivent favoriser la prospérité et conforter la position de la Suisse, société du savoir, dans la compétition internationale. La société de l'information renferme en effet un potentiel encore inexploité d'accroissement de la productivité et de la capacité d'innovation, de croissance économique et de création d'emplois, même dans les régions périphériques. Le canton de Berne entend proposer des services électroniques de qualité irréprochable, 24 heures sur 24. Des opérations électroniques simples et sûres doivent faciliter les rapports entre les services administratifs d'une part, et entre les autorités et la population ainsi que les entreprises d'autre part. L'informatisation des opérations administratives est synonyme de simplification pour les entreprises, les particuliers et l'administration elle-même car elle permet de réduire la bureaucratie. Le Conseil-exécutif prévoit d'approuver bientôt une stratégie de cyberadministration pour accélérer le processus.

Le canton de Berne s'inscrit dans un contexte politique et économique qui va subir de nouvelles mutations en profondeur ces dix prochaines années. Le développement durable est une tâche permanente qui sert de fil rouge durant la législature. Le développement durable est en définitive synonyme d'équilibre à long terme entre les impératifs économiques, sociaux et environnementaux. Les besoins de notre génération doivent être satisfaits sans pour autant compromettre ceux des générations futures. Les inévitables conflits d'intérêts doivent être gérés en conséquence et l'approche méthodologique va devoir être développée. Dans le domaine du développement durable, le canton de Berne ne pourra pas relâcher ses efforts dans la décennie à venir. Les possibles perspectives du canton de Berne sont esquissées ci-après dans les différents domaines.

1. Economie (innovation et compétitivité)

L'évolution démographique, le cadre juridique (inter)national, les nouvelles technologies et les mutations structurelles à l'échelle mondiale se répercutent sur l'économie et le marché de l'emploi. Le large éventail des branches permet d'exploiter les promesses de ces développements et d'en limiter les effets négatifs. Les personnes salariées vont devoir faire plus encore en terme de formation continue et de mobilité, professionnelle comme géographique. Le canton devra relever le défi que constitue l'intégration professionnelle des personnes peu qualifiées.

L'évolution de l'agriculture est aujourd'hui difficile à prévoir. Dans ce domaine, malgré ses maigres ressources financières, la politique bernoise va devoir mettre l'accent sur les besoins régionaux. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature devra soutenir ce secteur économique en faisant preuve de souplesse et d'innovation.

2. Finances

Qui dit politique financière pérenne, dit une société qui ne vit pas aux frais des générations futures. Les finances doivent être saines pour permettre l'accomplissement des tâches publiques et la définition de priorités. La continuité de la politique financière devra dès lors être assurée durant la nouvelle législature afin que les générations à venir ne se retrouvent pas confrontées à une montagne de dettes paralysant la prospérité et le progrès.



3. Formation et culture

Formation

Le canton de Berne dispose aujourd'hui d'un système de formation performant. Il doit continuer de proposer une offre de formation de qualité, tournée vers l'avenir, afin que les citoyennes et citoyens disposent de perspectives de développement personnel et d'épanouissement dans le domaine du travail et dans la société. Il faut pour ce faire miser sur des institutions de formation dirigées de manière autonome et responsable ainsi que sur un corps enseignant bien formé et motivé. Il est indispensable de collaborer avec le monde du travail, les communes, les cantons, les différentes régions linguistiques, la Confédération et, dans le domaine tertiaire, avec d'autres pays. Canton vaste et diversifié, Berne doit prendre en compte les caractéristiques et les intérêts différents des régions linguistiques, de la ville et de la campagne.

L'hétérogénéité de notre population et la diversité culturelle constituent un potentiel pour la société et pour notre système de formation. C'est la raison pour laquelle le canton de Berne soutient ses partenaires de la politique de formation et crée, dans la confiance réciproque, les conditions favorisant la formation et sa qualité.

Culture

Les conférences régionales ont désormais pour tâche d'assurer le financement des institutions culturelles et la coordination de l'encouragement régional des activités culturelles. La nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles qui devrait entrer en vigueur en 2015/2016 obligera toutes les communes d'une région à verser, avec le canton, des subventions périodiques aux institutions culturelles d'envergure au moins régionale. A un stade ultérieur, le canton entend élaborer une stratégie de protection des biens culturels.

4. Santé et sécurité sociale

Santé

La prospérité et les progrès de la médecine décuplent les attentes de la société en matière de santé. Ce phénomène est encore accentué par la masse d'informations disponibles sur les possibilités de la médecine. Vieillir en bonne santé est aujourd'hui réaliste. Mais l'allongement de l'espérance de vie s'accompagne d'une augmentation des maladies dégénératives chroniques, avec des conséquences sur la demande de prestations : les traitements denses en soins ainsi que les prestations dans le domaine des soins palliatifs prennent une place de plus en plus grande. La promotion de la santé, la prévention et le dépistage gagnent également en importance.

La mise en réseau des fournisseurs de prestations de santé permet une couverture sanitaire globale, centrée sur les besoins des patients, tout au long de la chaîne des soins. Il va falloir éliminer les nombreux obstacles réglementaires, organisationnels et financiers qui existent actuellement. Les responsables sont conscients des risques de pénurie de personnel soignant et médical et ils ont déjà entrepris les démarches nécessaires. Grâce à la solide position de l'hôpital universitaire, à l'excellence de la haute école spécialisée et aux nombreuses entreprises actives dans les techniques médicales, le secteur médical est un atout déterminant dans un espace économique où la concurrence fait rage. L'hôpital universitaire et les hautes écoles constitueront avec le Competence Center for Medical Technology le moteur de l'innovation dans le secteur médical. L'installation dans le canton de Berne d'entreprises actives dans des secteurs de pointe fortement créateurs de plus-value devrait stimuler l'activité économique.

Sécurité sociale

D'après les premières conclusions du deuxième Rapport social du canton de Berne publié en décembre 2010, la pauvreté n'est pas liée seulement à la conjoncture : le taux de pauvreté a progressé dans le canton de Berne entre 2001 et 2008, donc également en période de haute conjoncture. Etant donné qu'on observe un glissement de l'emploi vers le tertiaire, les personnes peu qualifiées ont du mal à trouver du travail. On peut donc supposer que la pauvreté restera un thème d'actualité pendant la nouvelle législature et au-delà. L'évolution du phénomène étant liée à plusieurs facteurs et la lutte contre la pauvreté intéressant plusieurs secteurs politiques, il faut rechercher des solutions globales. Ce qui présuppose une collaboration au-delà des frontières cantonales et une meilleure coordination avec la Confédération. Des outils vont devoir être mis au point pour analyser les transferts de coûts au sein du système, ou plus exactement à charge de l'aide sociale. La révision de la législation fédérale sur l'assurance-chômage et sur l'assurance-invalidité a par exemple des répercussions sur les prestations cantonales. Sur ce point, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales doit s'investir à l'échelle nationale.

Politique familiale

La politique familiale doit s'adapter aux mutations économiques telles que la flexibilisation du travail et la paupérisation des familles. Mais elle doit aussi intégrer les tendances sociétales comme la transformation des modèles familiaux, la redistribution du travail rémunéré, l'individualisation croissante et le vieillissement de la population. Les prestations fournies par les familles et leur importance pour la société doivent également être mises en évidence. Les mesures de politique familiale devront être analysées et retouchées tout au long de la législature.

5. Sécurité publique

Le maintien de la sécurité publique et la lutte contre la criminalité restent des tâches prioritaires. La présence policière devra être renforcée pendant la législature 2010 à 2014, la prévention améliorée et les procédures pénales accélérées. Des mesures de sécurité supplémentaires et une information transparente du public sur l'application des peines et des mesures devraient améliorer le sentiment de sécurité de la population. Les autorités de police, de justice et d'application des peines devront aussi tenir compte des développements à long terme pour assurer la sécurité publique avec les ressources à disposition. Le monopole de la force publique est maintenu.

6. Protection du climat et politique énergétique

Les changements climatiques sont inexorables même si des mesures énergiques sont prises à l'échelle internationale. De nombreux secteurs économiques et sociaux sont concernés : la biodiversité, les ressources en eau, l'agriculture et la sylviculture, le tourisme, l'économie énergétique, la santé, les infrastructures, les dangers naturels, la solidarité et les assurances.

Il faut agir à deux niveaux : le canton de Berne doit d'une part contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (mitigation). C'est en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie stationnaire qu'il jouit de la plus grande marge d'action, dans le domaine des bâtiments en particulier. La Stratégie énergétique et la législation sur l'énergie constituent les bases sur lesquelles s'appuyer pour une utilisation de l'énergie économe, efficace et respectueuse des ressources dans les bâtiments et pour la promotion des énergies renouvelables.

Il faut par ailleurs redoubler d'efforts pour s'adapter aux changements climatiques et pour se protéger des dangers naturels. L'impact des changements climatiques sur les différents secteurs politiques (chances et risques) devra être mis en évidence dans un document de travail, après quoi le Conseil-exécutif se prononcera sur une stratégie d'adaptation.



7. Environnement

Le canton de Berne doit conserver le niveau élevé qui est le sien dans le domaine de la protection de l'air et de l'eau et de celui de la protection contre le bruit et combler les lacunes éventuelles. Si la biodiversité doit être favorisée, les déficits de mise en œuvre vont devoir être comblés. Les acteurs sont dépassés par la complexité croissante des procédures, l'inflation réglementaire et l'alourdissement des formalités administratives. Il faut se demander si l'on parviendrait aux mêmes résultats avec des règles moins nombreuses et plus simples, mais imposées avec plus de rigueur. Cet aspect devra également être pris en compte dans le développement du système des paiements directs de la Confédération et dans les contrôles de résultats que le canton prévoit de mener au sujet des mesures de promotion de la biodiversité.

8. Transports/Organisation du territoire

Transports

Les besoins de mobilité vont continuer d'augmenter. Un développement ciblé des infrastructures de transport est donc nécessaire, grâce entre autres aux projets d'agglomération. La coopération au sein de la Région capitale suisse gagne elle aussi en importance. Les ressources nécessaires pour financer l'infrastructure et l'offre dépassent toutefois les possibilités de la Confédération, du canton et des communes. Des priorités doivent donc être définies dans la planification et la réalisation des projets et les systèmes de transport existants mieux exploités grâce à la gestion des transports. Un projet pilote mené dans la région de Berne permet déjà de réunir les premières expériences. La gestion de la mobilité devrait également avoir un impact sur les comportements de la population en matière de transports. De nouveaux outils de financement tels que le partenariat privé-public et le péage routier devraient à l'avenir être envisagés pour réduire les besoins financiers. Il sera ainsi possible de mieux contrôler le prix de la mobilité. Les travaux préliminaires seront déjà menés durant la législature.

Organisation du territoire

La planification intégrée du développement de l'urbanisation, des transports, du paysage et des impératifs de protection reste un enjeu de taille pour le canton de Berne. La densification du milieu bâti va sans cesse gagner en importance ces prochaines années. En ce qui concerne les paysages également, il va falloir agir dès que la Confédération se sera déterminée (notamment sur la construction hors de la zone à bâtir). Les parcs naturels régionaux doivent ouvrir de nouvelles perspectives aux régions rurales concernées et contribuer au développement durable. L'utilisation mesurée du sol nécessite de meilleures bases d'information. La mise en place d'un système d'information devrait permettre de dresser une cartographie variée des sols. La mise au point d'un tel système étant complexe, l'optimisation du rapport coût-utilité aura une grande importance.

1. Remarques générales

1.1 Mise en œuvre des intentions et considérations du Conseil-exécutif

L'article 2a, alinéa 1, lettre c de la loi d'organisation oblige le Conseil-exécutif à fournir des indications dans son programme gouvernemental de législature sur les mesures prévues pour réaliser ses intentions et ses considérations. Le programme législatif constitue avec les mesures énumérées au chapitre C un volet important du programme du Conseil-exécutif concernant la législature 2011 à 2014.

1.2 Un instantané pris au début de la législature

Le programme législatif est un instantané pris au début de la législature. Il est susceptible de modifications dans le courant de la législature, en fonction des divers développements et des décisions politiques.

1.3 Mise à jour

La Planification évolutive des projets (www.be.ch/planification-des-projets) est la version mise à jour du programme législatif. La Planification évolutive des projets est un outil de travail utile au Conseil-exécutif à des fins de gestion et de pilotage. Elle est sujette à des modifications et à des changements ultérieurs d'orientation. Les délais, priorités, défis et tâches prioritaires peuvent en particulier évoluer avec le temps. Elle présente l'avantage, par rapport à d'autres documents de planification, d'être mise à jour cinq fois par an (avant chaque session). Il s'agit donc du plan le plus à jour des projets importants. Tous les grands dossiers du Grand Conseil y sont mentionnés (actes législatifs, demandes de crédit, rapports). Si les organes du Grand Conseil ne sont pas informés des projets à long terme du Conseil-exécutif et de l'administration, le dialogue sur la planification entre le gouvernement et le parlement se soldera par un échec. La Planification évolutive des projets est donc aussi un outil de communication.

2. Programme législatif

Chancellerie d'Etat

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Loi sur les droits politiques	Révision totale : introduction du scrutin tacite pour les élections complémentaires au Conseil-exécutif, régime de l'annonce de la demande de vote populaire, unification des voies de droit. Reclassement dans la loi des dispositions importantes du décret sur les droits politiques et simplification de la systématique. Suppression du décret autant que faire se peut (ACE 1125/2009).	1
Loi sur les publications	Révision partielle : réexamen des formes de publication (Internet, Recueil officiel, Recueil systématique) et de la forme de publication déterminante. Recherche de possibilités d'économie.	2

Direction de l'économie publique

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Loi sur le développement du tourisme	Révision partielle : cofinancement de la publicité touristique, préservation de la compétitivité du canton de Berne.	1
Loi cantonale sur les forêts	Révision partielle : intégration des dispositions de l'OINPF forêts dans la loi et adaptation de la législation à une politique forestière intégrant désormais les mutations.	1
Loi cantonale sur l'agriculture	Révision partielle : adaptation à la RPT et autres améliorations des instruments cantonaux de politique agraire.	1
Loi sur la protection de l'air	Révision totale : le bilan 2010 de la mise en œuvre du plan de mesures de protection de l'air pourrait mettre en évidence la nécessité de prendre de nouvelles mesures exigeant une base légale.	2

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Loi sur l'aide sociale	Révision partielle : modification indirecte en rapport avec la modification de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012.	1
Loi sur l'aide sociale	Révision partielle : transfert de données, mise en œuvre d'interventions parlementaires. Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012.	1
Loi sur les soins hospitaliers	Révision totale : financement des soins hospitaliers, adaptation à la révision de la LAMal (décision des Chambres fédérales du 21.12.2007). Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012.	1
Loi sur les prestations complémentaires familiales	Nouvel acte législatif : mise en œuvre d'une intervention parlementaire et d'une des priorités de la législature.	1
Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée	Adhésion du canton de Berne. Traitement de l'arrêté du Grand Conseil lors de la session de mars 2012.	1
Loi sur l'intégration	Nouvel acte législatif : mise en œuvre de la motion Mühlheim qui réclame l'adoption de règles contraignantes sur l'intégration.	2

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Constitution cantonale	Révision partielle : assouplissement de la garantie de l'existence des communes et introduction de la possibilité de réduire les prestations liées à la péréquation financière (optimisation de l'encouragement des fusions). Mise en œuvre de la déclaration de planification du 23 janvier 2009 (concernant la thèse 17 du rapport LPFC 2012), des motions M 233/2008 et M 288/2008, et de la déclaration de planification du 10 décembre 2009 (concernant les mesures M 10 et M 11 du rapport d'évaluation de la LFCo)	1
Loi sur les communes	Révision partielle : optimisation de l'encouragement des fusions et dispositions précisant dans quels cas le Grand Conseil peut ordonner une fusion. Mise en œuvre de la déclaration de planification du 10 décembre 2009 (évaluation de la LFCo).	1
Loi portant introduction du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant	La Confédération a adopté le 19 décembre 2008 une vaste révision du Code civil dans les domaines de la protection de l'adulte, du droit des personnes et du droit de la filiation (révision totale du droit de la tutelle). Les cantons devront avoir adapté leur législation au nouveau droit d'ici son entrée en vigueur, en 2013 vraisemblablement.	1
Autorités de surveillance LPP indépendantes/Réforme structurelle	La modification de la LPP votée par les Chambres fédérales le 19 mars 2010 demande que les autorités de surveillance soient désormais indépendantes. Le nouvel acte législatif permet de doter les autorités de surveillance du statut d'établissement de droit public. Le changement de statut est prévu pour le 1 ^{er} janvier 2012.	1
Loi sur l'introduction du Code civil suisse	Révision partielle (introduction des nouvelles dispositions sur les droits réels immobiliers) : la Confédération a adopté fin 2009 une révision des droits réels immobiliers. Les cantons devront avoir édicté les dispositions d'application nécessaires d'ici l'entrée en vigueur du nouveau droit, en 2012 vraisemblablement.	1
Loi sur les parcs (titre provisoire)	Remplacement de l'ordonnance cantonale portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les parcs (RSB 426.511) dont la durée de validité est limitée au 31 décembre 2012.	1
Loi sur les communes	Révision partielle : introduction du MCH 2 dans les communes.	2

Direction de la police et des affaires militaires

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Loi sur les loteries	Révision partielle : diverses adaptations mineures.	1
Loi sur la police	Révision partielle : diverses adaptations induites notamment par la réforme judiciaire 2.	1
Loi sur la prostitution	Nouvel acte législatif ou révision d'un acte : réglementation des conditions d'exercice du commerce du sexe et restrictions.	1
Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile	Révision partielle : adaptation à la révision de la loi fédérale.	1
Loi sur les restrictions de liberté dans l'exécution des peines et des mesures applicables aux mineurs	Création de bases légales pour l'exécution des sanctions disciplinaires et des mesures de sûreté et l'usage de moyens de contrainte.	1
Loi sur l'imposition des véhicules à moteur	Adaptation purement technique à la situation générée par le dépôt du projet populaire.	1
Loi sur l'exécution des peines et mesures	Adaptation à la révision en cours du Code pénal.	2

Direction des finances

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Loi sur le pilotage des finances et des prestations	Révision partielle : dans le contexte de l'introduction d'un logiciel MCH 2 conforme aux normes IPSAS le 1 ^{er} janvier 2013 (ACE 0247/2010), la loi doit être réexaminée et éventuellement adaptée pour cette date. Elle doit l'être également d'ici 2013 au plus tard en rapport avec l'évaluation de NOG (art. 90 LFP). Si nécessaire, un projet de révision de la législation devra alors être présenté au Grand Conseil en même temps que le rapport d'évaluation.	1
Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges	Révision partielle : le projet LPFC 2012 implique une révision partielle de la loi. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1 ^{er} janvier 2012.	1
Loi sur le personnel	Révision partielle : réexamen du système salarial, mise en œuvre de la Politique d'encadrement.	1
Loi sur les impôts	Révision partielle : mise en œuvre du droit fédéral, entrée en vigueur probable en 2013 ou 2014.	1
Loi sur les subventions cantonales	Révision partielle : par ACE 0734/2008, le Conseil-exécutif a chargé la Direction des finances d'examiner, avec les Directions et la Chancellerie d'Etat, la nécessité de réviser la LCSu. En l'état actuel des choses, on peut partir du principe de cette analyse débouchera sur une révision partielle de la loi.	3

Direction de l'instruction publique

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Loi sur l'école obligatoire	Révision partielle : notamment mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et de la convention scolaire romande.	1
Loi sur les écoles de musique	Nouvel acte législatif : adaptation mineure du système de pilotage et de financement.	1
Loi sur l'encouragement des activités culturelles	Révision totale : mise en œuvre de la Stratégie culturelle.	1
Loi sur la Caisse de pension bernoise / Loi sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois	Révision totale : passage à la primauté des cotisations et système de financement (projet Futura)	1
Loi concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	Adaptation du concordat en ce qui concerne l'organisation, les diplômes et le site des hautes écoles (déclaration de Bologne).	2
Loi relative à l'adhésion du canton de Berne à la convention concernant la Haute Ecole ARC Berne-Jura-Neuchâtel, au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse occidentale	Adaptation des conventions et du concordat en ce qui concerne l'organisation.	2
Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	Les cantons qui adhèrent à l'accord s'engagent à respecter dans leur législation les principes et les standards minimum définis dans l'accord. L'accord est conclu entre les cantons. L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté l'accord le 18 juin 2009 ouvrant ainsi la procédure d'adhésion. Chaque canton doit maintenant se prononcer sur l'adhésion.	3

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Titre de l'acte législatif	Commentaire	Priorité
Loi sur l'utilisation des eaux	Révision partielle : mise en œuvre de motions concernant la taxe d'eau et les compétences de modification des concessions.	1
Loi sur le financement de l'assainissement des installations de tir	Nouvel acte législatif : création d'une base légale permettant de prélever une taxe de tir (dépollution).	1
Loi sur l'aménagement des eaux	Révision partielle : réexamen de l'obligation d'aménager les eaux, de la planification de l'aménagement des eaux et du financement des tâches liées à l'aménagement des eaux.	2
Loi cantonale sur la protection des eaux	Révision partielle : adaptation à la législation fédérale et à l'expérience tirée de la pratique.	2
Loi cantonale sur la géoinformation	Nouvel acte législatif : adaptation à la législation fédérale.	3
Loi sur l'approvisionnement en eau	Révision partielle : intégration des résultats de la procédure de participation concernant la Stratégie d'approvisionnement en eau.	3

Priorité	Légende
1	Priorité absolue : L'acte législatif doit impérativement être adopté durant la législature 2011 à 2014 (à cause p. ex. de son importance, des exigences du calendrier, de son rapport direct avec un des objectifs de législature ou avec un dossier stratégique).
2	Priorité relative : L'acte législatif devrait pouvoir être adopté durant la législature 2011 à 2014.
3	Dernière priorité : L'acte législatif est inscrit au programme de la législature 2011 à 2014.

Impressum

Editeur: Chancellerie d'Etat du canton de Berne

Graphisme et layout: Design Daniel Dreier, Maya Arber, Berne

Impression: Läderach AG, Berne

Photos: Keystone; page 29 Adrian Moser, Bienne

Tirage: 100/152.170